

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	35

**DELIBERATION n°2013/23**

L'An deux mille treize et le jeudi 7 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à ARUDY, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

**Présents titulaires :** M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, BELESTALBOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, TEXIER, CARRERE-GEE, MASONNAVE, MIGNE, CASAU, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, GASSIE, SANZ, BOUSSOU, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, HELIP, GANTCH, CASENAVE, TOUTU, et MOUNAUT.

**Présent(s) suppléant(s) :** M. BEROT-LARTIGUE, LACOUETTE, MOUNAUT Pierre.

M. CASADEBAIG Didier donne procuration à M. DOUMECQ  
Mme SOULE donne procuration à M. CARRERE-GEE  
M. BOUSQUET donne procuration à M. SANZ

REÇU

le 21 MARS 2013

**Secrétaire de séance :** Mme HELIP Claudie

SOUS PRÉFECTURE  
OLERON S<sup>T</sup>E MARIE

**Objet : CCVO – Débat d'Orientation Budgétaire 2013**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que la loi prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale telle que la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau doivent débattre d'orientations budgétaires dans les jours qui précèdent le vote du budget primitif.

Monsieur le Président invite le Conseil à débattre sur les orientations budgétaires 2013 de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration Territoriale de la République,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les instructions budgétaires et comptables portant sur les débats d'orientation budgétaire,  
Considérant que ce débat doit avoir lieu dans les jours qui précèdent le vote du Budget de la Communauté,

Entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**CONSTATE** que le débat d'orientation budgétaire 2013 de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau s'est déroulé conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

  
Francis COUROUAU

